

Sommaire

France : labellisation par thème	1
Les nouveaux labellisés	1
CoQual et UPEC	2
Prix wallon de la qualité	2
Journée « chantiers ouverts »	2
Le bureau d'étude Gillet Stabilité SPRL	3
Témoignage	3
CoQual énergie	4
Chèques formation	4

CoQual Info Cette newsletter bimestrielle a pour but d'informer les labellisés et les acteurs de la qualité sur les évolutions et la vie du label CoQual.

Cette newsletter est aussi un outil d'interaction entre les acteurs de la qualité liés au secteur de la construction.

Servez-vous-en !

Renseignements :

thierry.frere@ccw.be

02/545.56.47

Construction Quality

regroupe les labels CoQual et Quali-bouw. Ces deux labels sont spécifiques au secteur de la construction.



CoQual INFO



Année 2009 / N°2

Mai 2009

France : la labellisation par thème devient une réalité

La performance énergétique des bâtiment et la démonstration du savoir-faire des entreprises en ce domaine deviennent des enjeux essentiels pour le secteur de la construction au niveau européen. En France, si 10 % des salariés d'une entreprise ont suivi la bonne formation et si cette entreprise possède une qualification qui reconnaît sa maîtrise dans un des métiers concernés par la rénovation énergétique des bâtiments, elle peut obtenir la toute nouvelle mention « économies d'énergie ».

Pour la France, 119 entreprises sont actuellement titulaires de cette mention, associée à 298 qualifications relevant de l'enveloppe et des équipements techniques.

L'entreprise candidate doit pouvoir justifier d'une formation de son personnel aux économies d'énergie et aux solutions d'amélioration dans une approche globale du fonctionnement énergétique d'un bâtiment.

Dans ce contexte d'uniformisation et afin d'éviter la multiplication excessive des labels et certifications, CoQual étudie actuellement la faisabilité d'un CoQual « énergie »

(article page 4)



Lors de ses réunions de mars et d'avril 2009, le Comité de labellisation CoQual a examiné les dossiers de divers bureaux d'étude et d'architecture ainsi que d'entreprises. Il a procédé aux labellisations des entreprises :

T-PALM SA, GRANDMONT SPRL, DEGRAEVE SA, BGS SPRL, VALLONS SPRL, EGTB SA, FAVIER SA, PCCG CONSTRUCT SPRL, DI SILVESTRO & FILS, FALCO SA, TROIANI SA

Et des bureaux d'étude et d'architecture :

MATRICHE SPRL, A.W. ARCHITECTES SPRL, GERARD-LEMAIRE, GREISCH-B.GROUP, RIGO & PARTNERS, LEJEUNE & GIOVANELLI, AR & PLAN SPRL, PIERRE BERGER SA.



Le Qualiguide wallon 2009 vient de sortir

Lancement du prix wallon de la qualité 2009

Infos : info@mwq.be



Bientôt un label spécifique aux ensembliers de cuisines

Actuellement, une grappe de sept entreprises est en cours de constitution, en vue du lancement de la première formation en septembre prochain. Un mailing devrait prochainement être envoyé aux membres concernés afin de les informer sur le label CoQual et les inviter à participer à une séance d'information qui sera organisée conjointement par l'ASBL CoQual et le BCQS.

www.upeck.be



3^e Edition du « Prix Wallon de la Qualité » 2009

« *Faire de la Wallonie une terre de Qualité Totale* »

Le « Prix Wallon de la Qualité » est bisannuel et s'organise en quatre niveaux : de « Eveil à l'Excellence » jusqu'à « Excellence ». Il doit être vu comme un levier de progrès dans la durée. Il vise à l'amélioration des compétences d'une organisation, en vue de toujours mieux satisfaire aussi bien son bénéficiaire (client) que ses ayants-parts. Ce Prix s'adresse aux organisations, tant du domaine privé, public ou associatif, opérant en Région wallonne qui sont engagées dans une Démarche Qualité, qu'elle soit ou non inscrite dans un référentiel existant.

Le « Prix Wallon de la Qualité » doit être vu comme un levier de progrès dans la durée. Il vise à l'amélioration des compétences d'une organisation, en vue de toujours mieux satisfaire aussi bien son bénéficiaire (client) que ses ayants-parts. Il a pour objectif de susciter, d'encourager et de reconnaître votre contribution à la Démarche Qualité.

N'hésitez pas à vous inscrire aussi dans cette dynamique ! Les dossiers de candidature sont à renvoyer pour le **15 juin 2009 au plus tard**.

Info : www.mwq.be ou téléphonez au **081/63 49 09**

JOURNEE CHANTIERS OUVERTS 2009

Six entreprises CoQual ont participé



Organisée par la Confédération Construction, la journée « *chantiers ouverts* » organisée le 10 mai dernier a attiré plus de 60.000 personnes sur les chantiers ouverts au grand public par les entreprises affiliées à la Confédération Construction. En Wallonie, huit entreprises labellisées CoQual (**Progecoo, Robert Golinvaux, De Graeve, Favier, Eddy Devos Constructions, Wust**)

ont participé à cet événement de taille pour le secteur de la construction, ce qui leur a permis de mettre en évidence leur savoir-faire dans les domaines les plus variés.

Le Bureau d'études Gillet Stabilité sprl

labellisé



Le bureau d'Etudes GILLET, fondé par Gérard Gillet existe depuis 1995 mais a été repris par Grégory Gillet, en septembre 2004 sous la forme d'une SPRL (Bureau Gillet Stabilité). Le Bureau compte actuellement à son actif deux ingénieurs civils en construction (Grégory Gillet et Sébastien Louppe), deux ingénieurs industriel en construction (Franck Nadin et Gérard Gillet) et deux employés (Simon Clause et Vincent Albert). Un troisième ingénieur industriel en construction (Gilles Lagrange) viendra agrandir l'équipe en juillet 2009. Le bureau d'Etudes B.G.S. est également membre de l'Organisation des ingénieurs-conseils de Belgique (ORI) et de l'OAI (Ordre des Architectes et Ingénieurs du Grand-Duché de Luxembourg). Le bureau est agréé comme auditeur AMURE-UREBA.



info@bgns.be

www.bgns.be



Philippe Di Silvestro

Témoignage

L'entreprise Di Silvestro & Fils

(Leuze en
Hainaut)

Nous sommes une entreprise de chauffage, sanitaire, poêlerie, solaire depuis plus de 50 ans. Notre société se compose de onze ouvriers, deux employées et une employée mi-temps. Nos activités sont diversifiées, allant du simple dépannage chez le particulier à la réalisation de chantiers moyens, voire gros chantiers. Nous avons décidé d'adhérer au label Coqual en 2002 car nous avons la certitude qu'en franchissant ce cap, nous pourrions répondre encore plus efficacement à notre clientèle, tout en sachant que divers obstacles devraient être franchis et que nous devrions changer certaines habitudes. Nous voulions nous améliorer dans les aspects les plus marquants de ce début de siècle : la téléphonie, l'informatique, la qualité, la rapidité, l'efficacité. Petit à petit, guidé par notre auditeur, nous avons réduit le support papier, notamment en faisant l'achat d'un logiciel adapté et spécialement conçu pour les chauffagistes. Cette démarche ne se réalise pas du jour au lendemain mais progressivement.

Nous avons revu notre organisation et nous fixons chaque année de nouveaux objectifs ambitieux.

Formation Construction Quality - Co- Qual pour les entreprises, les Bureaux d'architecture et d'études

1er module :

**8 juin 2009 de
9h00 à 12h30
(Confédération
Construction-
Namur).**

Renseignements et inscriptions :

**Michel BODSON
04 / 247 68 73
0476 / 23 68 42**



Les chèques formation pour aider concrètement les entreprises

Le Chèque-Formation est une aide financière à la formation continue des travailleurs. Il est valable pour une heure de formation par travailleur en formation. D'une validité d'un an, il s'achète 15 euros et a une valeur de 30 euros. Selon la taille de votre entreprise, le nombre de Chèques-formation que vous pouvez obtenir varie de 100 à 800.

Renseignements :



Forem Conseil

Service Chèque-Formation

- 071/20 63 78
- 071/20 67 62



CoQual énergie est à l'étude

Le domaine de la Performance Energétique des Bâtiments (PEB) est en pleine évolution et le marché lié à la PEB est en croissance rapide. La réglementation évolue et de nouvelles techniques et activités commerciales apparaissent. Le nombre d'entrepreneurs actifs dans le domaine de la PEB augmente de jour en jour et il n'est pas garanti que ces « nouveaux venus » maîtrisent correctement les techniques et offrent un véritable service de qualité.

Afin d'améliorer la qualité en matière de PEB, la Confédération Construction Wallonne (CCW) en partenariat avec le cluster CAP 2020 a entamé une réflexion sur l'avenir de la labellisation des entreprises (mais également des architectes et bureaux d'étude) en utilisant comme point de départ le label CoQual. Une certification de métiers pourrait être mise en place pour certaines activités nécessitant le respect de réglementations particulières en matière d'environnement, de sécurité, de protection de la santé, etc. ou pour répondre aux besoins du marché.

Il faudrait alors auditer et certifier les compétences techniques des entreprises et les exigences à satisfaire, les conditions d'attribution et de suivi, notamment les modalités en matière d'audit, devront être définies dans un référentiel spécifique.

Éléments attestant des compétences techniques de l'entreprise

L'attribution d'une certification de métier implique un jugement de valeur sur la compétence technique de l'entreprise.

Voici quelques propositions d'éléments que l'entreprise devra justifier afin de permettre à l'auditeur d'attester de ses compétences : ses moyens humains et matériels, les formations spécifiques suivies par son personnel, une liste exhaustive des références de travaux qu'elle a réalisés dans l'année écoulée.

Pour chacune des références de travaux, il devra être précisé la nature et le montant des travaux exécutés, leur lieu et date d'exécution, les noms et adresses des maîtres d'ouvrage et, le cas échéant, des concepteurs (architectes et bureaux d'étude). Des chantiers de référence représentatifs de la qualification seront demandés et devront être justifiés sur le plan technique, notamment par des attestations de bonne exécution. L'organisme interrogera directement certains des maîtres d'ouvrage et concepteurs sur les conditions de réalisation de certaines des références de l'entreprise.

Par "références", il faut entendre les seuls travaux dont l'exécution a été réalisée directement par l'entreprise avec son propre personnel et au moyen des matériels dont elle dispose. Lorsque l'importance des travaux sous-traités et/ou l'importance de la main-d'œuvre extérieure amène à s'interroger sur l'exécution par l'entreprise elle-même des références fournies, des informations complémentaires lui sont demandées.

Autres adaptations pour CoQual Energie

une formation de base sur la PEB obligatoire (3H), une adaptation du référentiel CoQual, une liste des formations reconnues en lien avec la PEB (ex : isolation, étanchéité, chauffage, etc.), pour chaque chantier, compléter une fiche standardisée décrivant le travail réalisé. Ces fiches comprendront des données techniques (et administratives) et seront inspirées des fiches à compléter pour obtenir les primes énergies de la RW.

Directive européenne sur la certification des métiers liés aux énergies renouvelables

Il serait sans doute également bon de parler de l'imposition par l'Europe pour le 31 décembre 2012 de la mise en place d'un système de certification pour les systèmes de production d'énergie renouvelable

(Texte sur demande auprès de la CCW – nicolas.spies@ccw.be ou 02/545.56.76)